

LE MOT DU MAIRE



La rentrée des classes vient d'avoir lieu, les vendanges ont commencé... Nous voilà arrivés en automne. Je souhaite que nos viticulteurs, largement touchés par la crise, puissent avoir une récolte de qualité et ainsi valoriser leur travail.

Cette rentrée scolaire est aussi l'occasion pour nous de faire le point sur le programme des travaux de l'été et sur nos ambitions pour l'avenir.

Pendant les dernières vacances scolaires des travaux importants ont été réalisés et dans un délai très court puisque les activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se sont terminées le 14 août. Nous remercions donc tous les personnels de la commune pour leur implication. Le choix des travaux à effectuer a d'abord été guidé par notre volonté de faire de la sécurité une priorité absolue. C'est pour cela que nous avons mis en place un plateau ralentisseur au coin du cimetière. Cette construction s'intègre dans un programme qui sera complété par d'autres réalisations, et notamment un cheminement protégé pour les parents qui accompagnent les enfants à pied et la réfection du parking de l'école. Les études sont d'ailleurs en cours. Ont également été menés à bien cet été : le remplacement du sol de la cour de la maternelle, la peinture du préau de l'élémentaire, le balisage des escaliers conformément à la réglementation handicapés, etc. Le tout ayant été finalisé pour le jour de la rentrée scolaire.

Dans les mois à venir, notre réflexion va désormais se porter sur le restaurant scolaire. En effet, la salle de restaurant est excessivement bruyante et elle ne permet pas aux enfants de déjeuner dans le calme. D'autre part, nous nous interrogeons sur l'opportunité de conserver une restauration traditionnelle. Ne devrions-nous pas proposer un service type « self-service » ? Quant aux tarifs, sont-ils adaptés aux moyens de chacun ? À l'image des projets déjà réalisés ou en cours, nous souhaitons que cette réflexion globale se fasse en concertation avec les enseignants s'ils le souhaitent, les parents d'élèves, les personnels et notre prestataire... L'objectif étant d'aboutir, ensemble, à une situation acceptable par tous, pour tous et surtout la meilleure qui soit pour les enfants.

Parce que nos ambitions pour Preignac n'ont de valeur que si elles sont partagées, nous continuons, comme vous pouvez à nouveau le constater, de placer la concertation au cœur de toutes nos actions.

Jean-Pierre Manceau

Maire de Preignac et Vice-Président de la CDC de Podensac

PUITS & FORAGES : POURQUOI FAUT-IL LES DÉCLARER ?

Depuis le 1^{er} janvier 2009 tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie (décret du 2 juillet 2008).

Éviter les risques sanitaires

L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Un enjeu de santé publique

En outre, le recensement des puits et forages privés permettra aux DDASS, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant).

En effet, mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.

Protéger l'environnement

Par ailleurs, cette déclaration doit permettre de faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. L'eau est un bien commun à protéger !

Contrôler, c'est la sécurité

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

RENTRÉE SCOLAIRE : DES EFFECTIFS STABLES

Avec 75 élèves en maternelle, répartis en 3 classes et 153 élèves dans les 6 classes du primaire, les effectifs de l'école Preignac pour cette rentrée 2009 restent stables. Par ailleurs, sur les deux circuits, 30 élèves prennent le transport scolaire, justifiant, de fait, le maintien de ce service apporté aux familles.

DE NOUVEAUX JEUX AU SQUARE

Avec l'installation de 4 nouveaux jeux, l'aménagement du square est terminé. Son importante fréquentation confirme que sa réalisation répondait aux attentes et prouve ainsi le bien-fondé de cet investissement.

BIENTÔT LE HAUT-DEBIT POUR TOUS

Dans le cadre du programme mené par le syndicat mixte Gironde Numérique, 2 nouveaux répartiteurs seront prochainement installés. L'un Place de La Poste et le second à Boutoc. Ainsi, tous les foyers preignacais devraient donc recevoir internet haut-debit dans le courant de l'année 2010.

GRIPPE A : PLAN COMMUNAL

Un plan communal de continuité des activités et de lutte contre la pandémie grippale a déjà été prévu. Il est d'ores et déjà consultable en mairie ou sur le site internet de la commune de Preignac.

PASSERELLE DE LAMOTHE : ACCÈS INTERDIT

Attention, pour des raisons de sécurité, l'accès à la passerelle de Lamothe est désormais interdit et ce, par arrêté municipal. Il fait suite à la demande du Conseil Général de la Gironde qui ne peut plus prendre en charge le remplacement de cette passerelle en très mauvais état.

TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2009

À la demande des élus de Preignac, la Communauté de Communes de Podensac prendra en charge, pour 2009, les travaux relatifs au réseau de recollement d'eaux pluviales, à la réfection des trottoirs, caniveaux et de la chaussée sur la vc 60 de Grenier, la vc 5 de Rouquette, la vc 6 de la Garegue et chemin de St Amand.

ASSOCIATIONS : IDENTIFIER LES BESOINS

Un courrier vient d'être envoyé à toutes les associations communales. L'objectif est de connaître à la fois leurs besoins techniques et matériel pour 2010, mais également ceux concernant la réservation des salles et des lieux publics. Quant aux panneaux d'informations, ils vont être installés à la Mairie, au Haire et aux écoles.

ÉTUDE GÉRONTOLOGIQUE SUR LE CANTON

À l'initiative de la Communauté de Communes (CDC) de Podensac, les élus ont été conviés à mener une réflexion de fond sur les besoins des personnes âgées de notre territoire. un total de 600 personnes, âgées de 60 ans et plus, et désignées par tirage au sort sur les listes électorales. avec pour objectifs de dresser un bilan de l'existant (mode de vie, santé, isolement, autonomie, accès aux offres de soins, etc.). Ensuite, ils évalueront les besoins spécifiques (habitat, structures d'accueil, aides aux offres de services). Enfin, le résultat de l'étude sera remis à la CDC en avril 2010.

Qui sera concerné ?

Mise en place par la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.), l'étude concernera

Les objectifs de l'enquête

Pendant les prochains mois de novembre et de décembre, les enquêteurs, désignés par chaque municipalité, se rendront à domicile

Le déroulement de l'étude à Preignac :

8 enquêteurs bénévoles, nommés par la Mairie et munis d'une autorisation de démarchage délivrée par la Municipalité réaliseront 81 enquêtes. Chaque personne désignée pour être enquêtée recevra préalablement un courrier de la Mairie sur lequel sera indiqué le nom de l'enquêteur.